



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577-30

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté lors de la séance publique tenue le 20 novembre 2024, le *Règlement numéro 577-30*, intitulé « *Règlement numéro 577-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 et ses amendements afin de modifier les limites des zones H-72 et H-84 et de modifier la grille des spécifications correspondante à la zone H-72* ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 28 janvier 2025.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 29 janvier 2025.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 29 janvier 2025

La greffière,


FLAVIE ROBITAILLE